Nantes Métropole

**Décision n°2023-223**

**Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité**

**Pôle Erdre et Loire**

**Objet : Pôle Erdre et Loire – Accord cadre relatif à la réalisation de travaux classiques de maintien en l'état de mises aux normes du patrimoine viaire – Marché subséquent n°MS13NMER relatif à la mise en œuvre du stationnement longitudinal payant - Boulevard des Belges à Nantes – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux- Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.7

# Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre le stationnement longitudinal payant - Boulevard des Belges à Nantes.

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la consultation entre dans le périmètre de l'accord cadre multi attributaire de réalisation de travaux classiques de maintien en l'état de mises aux normes du patrimoine viaire sur les communes du Pôle Erdre et Loire afin de pallier au vieillissement et sa dégradation.

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux de voirie, entretien rénovation de sécurité des pôles, un montant estimatif de 416 668 €HT soit 500 001,60 €TTC est affecté à ces travaux.

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 4 mois.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les entreprises Eurovia Atlantique, Charier TP sud, Colas Centre Ouest, Entreprise Blanloeil, Eiffage Route Ouest et le groupement SAS Landais André/SAS Brehard TP / Baudry TP.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur :

-AP n°2021/AP101 libellée Mobilité, opération 2021 - N°10047, libellée Déplacements et stationnement Vélos-aménagement pour 323 000€ TTC

-AP n°2021/AP1055 libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N°10008, libellée Accessibilité voirie SDA et PMR-Aménagement, pour 116 500€ TTC

-AP n°2021/AP050 libellée Transports collectifs, opération 2021 - N°10146, libellée Voirie bus et chronobus-aménagement pour 50 418,00€ HT soit 60 501,60€ TTC-Budget n°08-Transport

**Décide**

Article 1 – Pôle Erdre et Loire - Accord cadre relatif à la réalisation de travaux classiques de maintien en l'état de mises aux normes du patrimoine viaire – Marché subséquent n°MS13NMER relatif à la mise en œuvre du stationnement longitudinal payant - Boulevard des Belges à Nantes – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 4 mois - Montant estimatif : 416 668 € HT, soit 500 001,60 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature des marchés subséquents à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 14/02/2023

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

20 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230214-2023_223DEC-AU
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023